

DOSSIER DE PRESSE

Au Conquet, le mardi 2 mars 2021.

Le Conseil de gestion se réunit le mardi 9 mars

Le prochain conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise se réunira le mardi 9 mars par visioconférence. Se tiendra ensuite une conférence de presse, par visioconférence également.

Les points à l'ordre du jour de ce premier conseil de gestion de l'année :

Demande d'avis simple

L'exploitation agricole de Kerascot souhaite développer son activité porcine et laitière. Le Conseil de gestion est saisi pour rendre un avis simple sur cette activité soumise à autorisation.

Une restructuration d'élevage soumise à autorisation

L'exploitation agricole de Kerascot, qui s'étend sur 3 sites des communes de Plouarzel et de Ploumoguier, souhaite augmenter sa capacité maximale de production de 15% pour l'élevage laitier et 26% pour l'élevage porcin (soit une capacité maximale de 7 592 porcs et 200 vaches laitières).

Ce projet est susceptible d'altérer le milieu marin car il concerne des parcelles du bassin versant qui se déverse sur la plage de Kerhornou-Porsmoguer (Ploumoguier), dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise. La préfecture du Finistère – qui doit accorder une autorisation environnementale pour ce genre d'activité - a donc saisi le Conseil de gestion du parc marin pour un avis simple. Lors de sa réunion du 9 mars, l'instance de gouvernance du parc marin va étudier ce projet en détail, ses modalités et son impact potentiel sur le milieu.

L'équipe technique de parc marin présentera ce dossier et ses préconisations.

Un cours d'eau borde les parcelles utilisées pour le pâturage et l'épandage. Le risque de prolifération d'algues vertes est très limité car le cours d'eau a un débit faible. Il existe toutefois un risque de pollution bactériologique pour les eaux de baignades de la plage de Kerhornou-Porsmoguer, qui font déjà l'objet d'une vigilance accrue depuis plusieurs années en raison de contaminations récurrentes. En effet, le pâturage des bovins à proximité des cours d'eau ou dans les zones humides est source de pollution.

Le Conseil de gestion sera vigilant sur les impacts potentiels de cette activité.

Un bilan prometteur et des perspectives pour le premier conseil de gestion de l'année



Une animation du programme éducatif Ptits Mousses de l'Iroise, le 10 décembre 2020
Crédit : Laetitia Beauverger / OFB

A l'exception du programme éducatif, le contexte si particulier de l'année 2020 n'a pas eu d'impact majeur sur les activités du parc marin.

Une année scolaire bouleversée

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par le contexte sanitaire national qui a interrompu, au mois de mars, le programme d'animations pédagogiques prévu dans les écoles. La thématique proposée par le Parc marin était : « Le temps qui passe, les cycles de la nature en Iroise ». Seules les 37 interventions prévues en classe ont pu être réalisées. L'ensemble des autres animations de terrain ont été annulées. Cependant, 38 classes dans 11 établissements scolaires et 7 communes littorales du Parc ont pu participer à ce projet éducatif, et c'est 808 enfants qui ont bénéficié des animations en classe.

Les animations des P'tits mousses ont repris à la rentrée de septembre 2020. Le thème proposé aux écoles pour l'année 2020/2021 est : « les supers pouvoirs des animaux de l'Iroise ».

Sensibiliser au plus près des activités

La charte "Guide partenaire" s'adresse aux structures proposant des activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin) dans le Parc naturel marin d'Iroise qui souhaite ainsi soutenir des activités durables tout en limitant leur impact sur le milieu marin.

En 2020, 48 structures ont rejoint la démarche proposée par le Parc, ce qui représente 13 signataires de plus que l'année précédente et couvre plus de la moitié de l'offre existante. Toutes les activités sont représentées : kayak, centres nautiques, plongée, jet-ski, aviron de mer, bateau-école, balade en mer, guide de pêche, voile, surf, activités sur l'estran...

Les signataires s'engagent à adopter des pratiques durables, plus respectueuses du milieu marin que la réglementation déjà en vigueur. En 2021 les professionnels vont de nouveau bénéficier d'outils et de formations pour mieux connaître la biodiversité de l'Iroise et donc mieux sensibiliser le grand public à sa fragilité, au plus près du terrain. Un guide sur les oiseaux de l'Iroise va par exemple leur être proposé, ainsi qu'une affiche permettant de valoriser leur implication dans cette démarche d'excellence et de protection de l'environnement marin.

Un espace toujours mieux protégé

Ce soutien des partenaires sur le terrain est d'autant plus nécessaire que la protection de la biodiversité s'est renforcée en 2020 dans le périmètre du Parc avec la validation du projet d'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise, dont le décret est attendu pour l'été 2021. Par ailleurs, le plan de gestion du Marais de l'Aber a vu le jour en 2020. Ce travail de coopération, entre le Conservatoire du littoral, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et le Parc marin d'Iroise, définit les méthodes et les enjeux de conservation de cette zone humide exceptionnelle pour les 10 années à venir.

Protéger la biodiversité, la mission de chacun

En 2020, les agent.es ont réalisé 69 missions de police. L'archipel de Molène et la réserve naturelle nationale d'Iroise ont fait l'objet de mesures de surveillance particulières entre mai et juillet, période de nidification pour certaines espèces sensibles d'oiseaux. 27 missions de contrôle dédiées ont été conduites en mer pour la surveillance des activités de plaisance et de pêche professionnelle. Et à terre, 29 missions ont été menées sur l'ensemble du littoral.

Lors de leurs missions de police, et pendant chaque mission de terrain, les agent.es assurent une surveillance générale sur un certain nombre d'activités et de pratiques : carénage sauvage, circulation d'engins motorisés sur le domaine public maritime, réglementation des mouillages, etc...).



Un navire de la flotte du PNMI en mission le 22 octobre 2020
Crédit : Laetitia Beauverger / OFB

Les activités de pêche à pied sont particulièrement ciblées, et leurs pratiquants semblent de plus en plus conscients de l'importance de protéger la biodiversité puisque 2020 marque la 4ème année consécutive de baisse de délits constatés lors des contrôles. L'occurrence délictuelle - qui compare le nombre de contrôles au nombre de procès verbaux réalisés - était de 1,63% en 2020, bien loin du pic de 8,79% enregistré en 2016.

2020 : une année tremplin

En 2020, le Parc a obtenu plusieurs financements européens, de France filière pêche et du plan de relance pour engager ou dynamiser des programmes ambitieux, pour 2021 et les années à venir.



Lutter contre les pollutions, de la source à la mer.

Cette nouvelle dynamique concerne la lutte contre les pollutions plastiques, avec le projet « Preventing Plastic Pollution » qui analyse le parcours du plastique de sa source à la mer, pour identifier les foyers de pollution et ainsi encourager les changements de comportements à l'échelle collective et individuelle. Ainsi, le Parc propose par exemple aux propriétaires de navires en fin de vie des communes insulaires, des solutions logistiques gratuites pour évacuer les épaves vers des sites de déconstruction et de recyclage.



Epaves sur l'île de Sein, en attente de transfert vers un site de déconstruction
Crédit : Nina Cudennec / OFB

Le parc marin a également réalisé, en collaboration avec le Syndicat mixte ports de Pêche & Plaisance de Cornouaille (SMPPPC), une campagne de dépollution dans le port de plaisance du Rosmeur, à Douarnenez en novembre 2020 pour stopper la dégradation des gros déchets dans le milieu marin. Ce n'est pas moins de 30 m3 de déchets dont 20 m3 de pneus qui ont été sortis des eaux du port.

Dans la même perspective, le parc naturel marin a engagé en 2020 plus de 70 000 € de subventions pour limiter les risques de pollution portuaire, dans le cadre de sa charte « Ports partenaires » ou dans le cadre de projets de plus grande échelle comme la charte « Ports Propres » de l'Union Européenne. Les fonds attribués par le conseil de gestion ont ainsi permis de réhabiliter des aires de carénages, pour limiter le rejet d'eaux usées ou encore de former des agents portuaires aux actions anti-pollution. Grâce au plan France relance dont bénéficie le parc marin, l'année 2021 verra l'accélération des projets de dépollution de ce genre à toutes les échelles.



Le projet ARPI : un projet phare pour 2021

Le projet ARPI : Analyse Risque Pêche en Iroise, a reçu en 2020 un financement du fond européen pour les Affaires Maritimes et la pêche (FEAMP). Il a pour objectif de mieux comprendre les interactions entre les activités de pêche et les espèces protégées. Un autre volet s'intéressera à l'impact de la pêche sur les habitats marins. Ce projet débutera au second semestre 2021 et s'appuiera sur les différents travaux déjà menés par le PNMI sur le sujet. Plusieurs pans du projet vont

pouvoir être renforcés grâce au soutien financier du plan France relance.

A terme, en fonction des résultats, de nouvelles mesures de sensibilisation et de gestion pourraient être proposées. Ce projet est piloté en partenariat avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère (CDPMEM29).

Contact presse

Lucie Moncuquet / 07 63 11 98 88
lucie.moncuquet@ofb.gouv.fr